

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

08 novembre 2022

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

N° 1499/2022

Objet :

Devis sur travaux

**Curage, inspection
télévisée et contrôle
d'étanchéité
concernant le projet de
requalification de
l'ancienne RN 44**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20221115-1499-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Suite à la dernière réunion de chantier concernant la requalification de l'ancienne RN 44 qui s'est déroulée le 8 novembre dernier, en présence des représentants de l'AESN, du cabinet de géomètres experts TERRA et des membres de la commission travaux communale,

Suite au diagnostic de perméabilité du sol qui a été fait le long de la RN 44 en juillet dernier, Il est demandé à la Commune d'effectuer dans un second temps un deuxième diagnostic visant à opérer un curage, une inspection télévisée et un contrôle d'étanchéité sur l'ensemble des canalisations, avaloirs et regards des réseaux de la traversée de l'ancienne RN44.

Deux devis établis pour les mêmes prestations sont présentés par Monsieur le Maire :

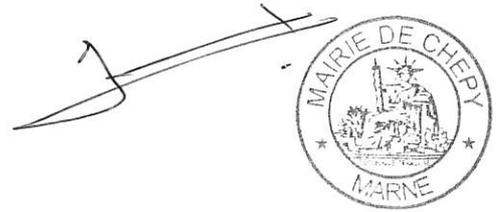
1^{er} devis : Société S.CO.RE - Devis n° DS/233/22 - 26 785.00€ HT ,
2^{ème} devis : Société COREDIA – Devis n° 2022/200 – 19 883.00€ HT.

Après concertation et à l'UNANIMITE, les membres du Conseil Municipal décident de retenir le devis de la société COREDIA pour un montant de 19 883.00€ HT.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 18 novembre 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 051-215101395-20221115-1499-DE